

Section 27

Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation

Motion

Avis de pertinence session de printemps 2013

La section 27 voudrait exprimer son vif désappointement sur les modalités d'examen des dossiers pour un avis de pertinence lors de la session de printemps 2013. En effet la section a été confrontée à plusieurs insuffisances en termes d'informations sur les dossiers à évaluer, informations pourtant indispensables pour juger de leur pertinence pour une association au CNRS. Parmi les problèmes notoires, peuvent être mentionnés :

- une liste incomplète des équipes et unités pour lesquels un avis de pertinence a été demandé,
- l'absence d'indications claires sur le numéro des sections principales en charge de l'établissement d'un avis de pertinence globale des structures listées,
- l'absence d'indications claires sur la liste des équipes pour lesquelles un avis de pertinence devait être donné par la section,
- la non disponibilité des conclusions de l'AERES pour plusieurs équipes ou unités évaluées,
- l'établissement d'avis de pertinence pour des équipes pour lesquelles la section 27 n'a pas été sollicitée pour des visites sur site,
- la sollicitation de la section 27 pour des visites d'équipes ou d'unité pour lesquelles un avis de pertinence n'a pas été demandé,
- la non disponibilité sur le site du CNRS de certains bilan ou projets pour lesquels un avis de pertinence a été demandé.

La section 27 s'autorise par conséquent à ne pas donner d'avis de pertinence dans de telles conditions si cela devait se reproduire lors de la session de printemps 2014.

Marc BONNEVILLE
Président de la section 27

Motion adoptée le 28 mai 2013

21 votants : Motion adoptée à l'unanimité

Destinataires :

M. Alain Fuchs, président du CNRS

M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS

Mme Catherine JESSUS, directrice de l'Institut des sciences biologiques

M. Philippe Büttgen, président de la CPCN